



Commune d'Ursy

N° 7 / décembre 2014

URSY INFO






Commune d'Ursy

CONVOCATION

Les citoyennes et les citoyens de la commune d'Ursy
sont convoqués en assemblée communale

Lundi 15 décembre 2014 à 20h00

 salle paroissiale – Ursy

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 juin 2014
(ne sera pas lu, il figure dans le journal d'information)
2. Présentation du budget de fonctionnement 2015
3. Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 70% à 77% de l'impôt cantonal de base
4. Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 70% à 77% de l'impôt cantonal de base
5. Modification du taux de la contribution immobilière de 1,25‰ à 1,75‰
6. Budgets 2015
 - 6.1 Budget de fonctionnement
 - 6.2 Budget des investissements
 - 6.2.1 Réfection de la « Route de Blessens », Vauderens
 - 6.2.2 Bouclage réseau d'eau potable « Route de Moudon-En Vily », Ursy
 - 6.2.3 Réfection toit de la salle communale
 - 6.2.4 Chemin piétonnier à Esmonts
 - 6.3 Rapport de la Commission financière
 - 6.4 Approbation
7. Règlements relatifs à la distribution de l'eau potable et à l'évacuation et l'épuration des eaux usées : Application des règlements de l'ancienne commune d'Ursy en attendant l'approbation des nouveaux règlements - approbation
8. Approbation des modifications des statuts de l'Association à buts multiples des communes de la Glâne (ABMG)
9. Election d'un membre à la commission d'urbanisme
10. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés sur le site www.ursy.ch ou à l'administration communale durant les heures d'ouverture du guichet.

Le Conseil communal

Le mot du Syndic

Mesdames, Messieurs,

L'année 2014 qui arrive déjà à son terme fut marquée, pour notre commune, par plusieurs événements majeurs. J'en citerai deux principaux. Tout d'abord la 56^{ème} Fête des Musiques de la Glâne qui s'est déroulée au début mai. L'organisation de cette manifestation d'envergure a permis de mesurer la solidarité de la population de notre commune. L'implication et l'engagement d'une grande partie des habitants ont démontré, une fois encore, que l'esprit villageois, l'entente et la volonté de réussir l'organisation d'une telle fête étaient intacts. Celle-ci a permis à beaucoup d'entre vous de passer d'excellents moments de rencontres, d'amitié et de fraternité.

Mifroma SA fête ses 50 ans. Un demi-siècle de présence à Ursy est un anniversaire qui mérite d'être relevé. L'importance économique de cette entreprise pour notre région n'est plus à démontrer. Elle a su s'adapter à l'évolution des technologies et du marché et son développement constant en est la preuve tangible. Nous adressons toutes nos félicitations à ses dirigeants et à son personnel pour ce dynamisme et ce bel anniversaire. Il me plaît aussi de relever les très bonnes relations entretenues durant ces 50 ans entre Mifroma SA et la Commune d'Ursy.

D'autres manifestations ou événements ont bien sûr aussi toute leur importance pour notre commune et nos villages (bal des pompiers à Vuarmarens, course aux œufs, marché d'automne ou course VTT, célébration de la fête nationale, etc.). Elles permettent aux habitants de se rencontrer et de passer d'excellents moments ensemble. La vie d'une commune, c'est aussi cela. Je saisis l'occasion pour remercier très chaleureusement les organisateurs de toutes ces manifestations pour leur travail, leur engagement et leur dévouement.

Personnel communal : Madame Sophie Progin, caissière communale, fêtera ses 15 ans d'activité au sein de notre commune. Elle est entrée en fonction le 1^{er} décembre 1999 à l'ancienne commune d'Ursy. En 2010, Madame Progin a brillamment obtenu son diplôme de cadre en administration communale. Durant ces 15 années, elle a aussi fait preuve d'une grande faculté d'adaptation. Celle-ci ayant été rendue nécessaire avec les fusions de 2001 et de 2012. Nous félicitons et nous remercions Madame Progin pour son travail, son engagement et sa fidélité. Nous sommes aussi heureux de pouvoir compter, à l'avenir aussi, sur ses précieuses compétences.

Concernant les principaux projets en cours et les activités du Conseil communal, je vous demande de bien vouloir en prendre connaissance aux pages réservées à cet effet dans le présent journal d'information. Le Conseil communal et l'Administration communale sont à votre disposition pour toute question éventuelle.

Avant de terminer, j'adresse un message de reconnaissance à mes collègues du Conseil communal, au personnel communal ainsi qu'à toutes personnes engagées dans les différentes commissions et groupements de notre commune. Le travail accompli et le dévouement consenti contribuent au bon fonctionnement de notre collectivité. Un grand merci à toutes et à tous.

Au nom des autorités communales, je vous souhaite de belles fêtes et je formule, à l'attention de tous les habitants, des vœux de santé, de bonheur et de succès pour la nouvelle année.

Philippe Conus, Syndic



Assemblée communale du 30 juin 2014 Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, par un tout ménage, l'affichage au pilier public.

Président : Philippe Conus, Syndic
Scrutateurs : Maurice Deschenaux (Vauderens), Claudine Conus (Vuarmarens),
Xavier Angéloz, José Dorthe
Présents : 173 citoyennes et citoyens (8.97 % de 1927 électeurs)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 26 mai 2014 (n'est pas lu, il figure en annexe de la convocation)
2. Projet école-administration : demande de crédit pour le concours
 - 2.1 Présentation
 - 2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 Approbation
3. Présentation du projet « FriTime Ursy »
4. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Conus, Syndic, ouvre l'assemblée. Il salue toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme 4 scrutateurs. Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, conformément à l'art. 3 du règlement d'exécution de la LCo. L'enregistrement est effacé, au plus tard après l'approbation définitive du procès-verbal.

Excusée : Mme Marie-Hélène Butty, Secrétaire communale, en voyage à l'étranger. Elle est remplacée par son adjointe, Mme Marie-Claude Conus. M. Régis Magnin, Conseiller communal, en voyage à l'étranger. Des citoyens se sont également excusés. Les noms ne sont pas cités.

M. le Syndic salue tout spécialement :

- Mme Sophie Murith du journal « La Gruyère »
- Mme Flora Berset du journal « La Liberté »

Comme annoncé lors de l'assemblée du 26 mai dernier, le projet « Ecole-administration » est l'objet principal qui sera traité durant cette séance. La décision qui sera prise sera importante pour l'avenir de notre commune. Elle redéfinira le concept de nos écoles primaires et enfantines et permettra d'avoir à disposition des infrastructures adaptées pour les prochaines décennies.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 26 mai 2014

Le procès-verbal de l'assemblée du 26 mai 2014 ayant été joint à la convocation, il n'est pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le procès-verbal de l'assemblée du 26 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

M. le Syndic remercie Madame Marie-Hélène Butty, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Projet « Ecole-administration » : demande de crédit pour le concours

2.1 Présentation

M. le Syndic précise que ce point sera divisé en plusieurs parties. Suite à la dernière assemblée du mois de mai 2014, l'option retenue est la centralisation des infrastructures scolaires et extra-scolaires à Ursy. C'est sur cette option qu'est basée la suite du projet. Le Conseil communal vous remercie pour la discussion ouverte et franche de la dernière assemblée. Ce n'est jamais évident de parler centralisation pour les bâtiments scolaires. C'est un peu l'histoire qui s'efface ou s'estompe et le débat peut devenir rapidement émotionnel. Cependant, il s'agit de regarder la réalité en face et de s'adapter aux nouvelles situations. Nous avons un manque de locaux dû à l'évolution démographique mais aussi un problème d'organisation des écoles avec ces bâtiments scolaires décentralisés. La fusion entre Ursy et Vuarmarens trouve, avec ce projet, tout son sens et nous permet d'aller de l'avant.

Pour la présentation du projet, M. le Syndic donne la parole à M. Philippe Dubey, Conseiller communal responsable des écoles qui a structuré son exposé de la manière suivante :

1. Situation actuelle
2. Rappel des besoins
3. Présentation de la variante retenue
4. Concours d'architecture pour le bâtiment scolaire
5. Avant-projet pour le bâtiment administratif
6. Calendrier des crédits et des travaux
7. Coût de la 1^{ère} étape

1. Situation actuelle

Écoles :

- dispersion des bâtiments dans 6 villages
- manque de salles de classes (4 pavillons provisoires pour la rentrée 2014)
- organisation des transports très difficile
- des équipements à double ou à triple (salles, matériel)
- collaboration entre enseignants plus compliquée

Administration :

- manque de place (locaux conçus pour une population de 700 à 800 habitants)
- conditions de travail du personnel administratif (3 places de travail pour 5 personnes)
- manque de locaux (salle de réunion, bureau de vote, archives, etc)

Accueil extrascolaire :

- utilisation des locaux de l'école maternelle (solution provisoire)
- capacité d'accueil limitée (12 à 14 enfants)

2. Rappel des besoins

Besoins pour les écoles :

Nombre	Salles	m2	Total m2	Remarques
16	Ecole primaire	81	1296	
6	Ecole enfantine	96	576	
5	Activités créatrices	81	405	École rénovée : 2 classes
1	Salles d'appui	21	105	
1	Salle des maîtres	50	50	
1	Bureau administration	15	15	
1	Economat	72	72	
1	Salle de rythmique	150	150	
1	Salle commune d'accueil	264	264	Salle paroissiale

Besoins pour l'accueil extra-scolaire :

Nombre	Salles	m2	Total m2	Remarques
1	Salle étude primaire	54	54	
1	Salle étude enfantine	36	36	
1	Cafétéria 50 pl.	60	60	
1	Coin jeux	50	50	
2	Vestiaires	10	20	

Besoins pour l'administration :

Nombre	Salles	m2	Total m2	Remarques
1	Espace accueil	50	50	
3	Guichets	10	30	
1	Bureau 5 places	60	60	
3	Bureau indépendant	15	45	
1	Salle du conseil	40	40	
2	Salles de réunion 8-10 p.	15	30	
1	Local de vote	20	20	
1	Local archives	30	30	
1	Local dossiers en cours	6	6	
1	Local de conciergerie	10	10	
1	Cafétéria	20	20	

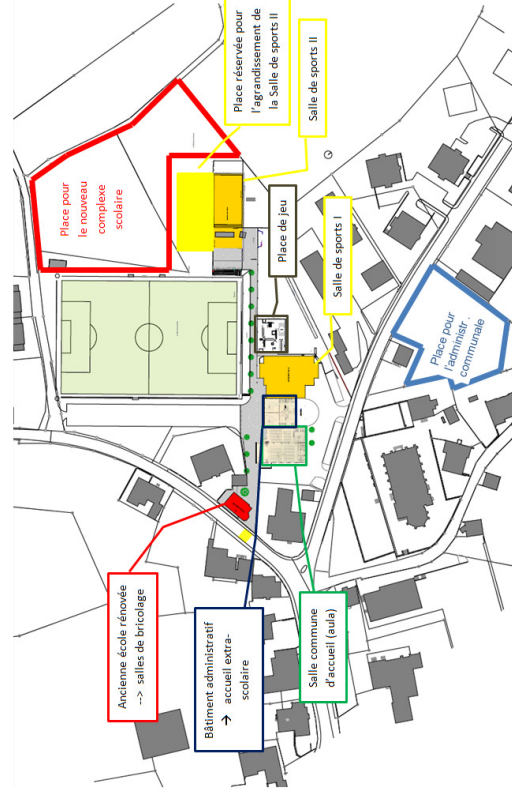
Besoins pour l'antenne sociale :

Nombre	Salles	m2	Total m2	Remarques
1	Réception / guichet	10	10	
1	Salle d'attente	10	10	
1	Bureau 3 places	40	40	
1	Bureau indépendant	15	15	Avec administration
1	Salles de réunion 8-10 p.	15	15	Avec administration
1	Local archives	10	10	
1	Cafétéria	10	10	Avec administration

3. Présentation de la variante retenue

Centralisation :

- fermeture des sites de Vauderens, Vuarmarens, Mosset et Esmonts
- maintien de l'école rénovée d'Ursy pour les activités créatrices
- construction d'un nouveau bâtiment administratif
- transformation du bâtiment communal pour l'AES
- construction d'un nouveau bâtiment de 22 classes ainsi que les locaux annexes nécessaires



4. Concours d'architecture pour le bâtiment scolaire

- le concours est réalisé avec la collaboration de M. Frédéric Page du bureau Page Aloys, Geneviève et Frédéric
- ouvert à tous les architectes diplômés suisses et étrangers
- les concurrents doivent proposer :
 - ✓ un projet respectant le programme
 - ✓ une réflexion d'ensemble concernant l'intégration de ce nouveau centre scolaire dans le milieu bâti existant
 - ✓ une réorganisation des différents espaces (cour de récréation, place de jeu, etc....) et des axes de circulation.

Composition du jury :

- 1) Membres non professionnels
M. Philippe Dubey, président, M. Laurent Surchat, M. Xavier Angéloz
- 2) Membres professionnels
Mme Stéphanie Bender, M. Graeme Mann, M. Paul Humbert, M. Sébastien Virdis, tous architectes
Suppléants non-professionnels
Mme Françoise Chevalley, M. Philippe Conus, M. Charles Ducrot
- 3)

4) Suppléant professionnel
M. Frédéric Page

Calendrier du concours :

Ouverture des inscriptions	04.07.2014
Questions des concurrents jusqu'au	23.07.2014
Rendu des projets	07.11.2014
Rendu des maquettes	20.11.2014
Travail du Jury	26.11 au 04.12.2014
Vernissage	11.12.2014
Exposition publique des projets	11.12 au 21.12.2014

5. Avant-projet pour le bâtiment administratif

- Définition précise des besoins de l'administration
- Discussion avec l'Antenne Sociale Glâne-Sud
- Demande d'offre pour le mandat d'architecte

6. Calendrier des crédits et des travaux

30.06.2014	Crédit pour la 1 ^{ère} étape (concours)
Juillet à décembre 2014	Concours d'architecture (écoles)
Mai 2015	Crédit pour la 2 ^{ème} étape (soumissions)
Janvier à septembre 2015	Finalisation du projet choisi, mise à l'enquête et soumissions des travaux. Travaux sur les projets des autres bâtiments (administration, et AES)
Fin 2015	Crédit pour la réalisation des travaux
Janvier 2016 à juillet 2017	Construction des différents bâtiments
Août 2017	Ouverture de l'école et de l'administration

M. le Syndic précise que le Président du jury sera M. Philippe Dubey, conseiller communal en charge des écoles. Il y avait eu des demandes pour intégrer la commission d'aménagement à ce projet. Pour l'aménagement, nous n'avons pas le choix de l'endroit car le terrain doit être en zone d'intérêt général. Toutefois, cette commission sera représentée par M. Laurent Surchat, Conseiller communal.

Nous reviendrons en plusieurs étapes pour les crédits. Concernant le coût, il n'est pas possible de le communiquer aujourd'hui. Après le concours, une première estimation sera établie et les incidences fiscales pourront être calculées. Pour le terrain, l'acte notarié sera signé le 29 juillet 2014 avec le propriétaire. Ensuite, l'assemblée communale devra donner son aval pour l'achat.

Lors de l'assemblée du 26 mai dernier, plusieurs remarques avaient été émises et quelques questions ont été posées. Le Conseil communal les a analysées et peut y apporter les réponses suivantes :

- Administration dans un autre village qu'Ursy : le Conseil communal n'est pas favorable ;
- Doit être si possible dans le village le plus grand (population)
- Centre géographique où se trouve l'essentiel des autres infrastructures communales
- Relations et liens avec les autres services (école, etc...)
- Avantage avec l'utilisation des autres salles (pl. parc)

- Ne doit pas être isolée (ex. Promasens)
- Exemples à suivre : Siviriez et Vuisternens-dt-Romont

Intégrer l'administration dans le bâtiment scolaire : le Conseil communal n'est pas favorable ;

- Séparer l'école de tout le reste
- Problématique des véhicules
- Problématique du service social
- Problème de place sur la parcelle
- Pas moins coûteux

Administration dans ou sur la salle communale : le Conseil communal n'est pas favorable ;

- Seule salle communale de 200 places
- Construction sur la salle : surface à disposition pas suffisante
- Hauteur du bâtiment ?

Ce projet d'école règlera toute la question des écoles mais la réflexion pour les autres infrastructures publiques doit continuer. A partir de 2016, l'idée serait de former un groupe de travail avec des représentants du Conseil communal, des sociétés locales et de la Paroisse.

Discussion :

- M. Laurent Morend : Y a-t-il un effet de rapport projet et coût ?
- M. Philippe Dubey : oui, le critère économie du projet est clairement défini dans le concours.
- M. Francis Gavillet (Vuarmarens) : Les besoins qui sont définis sont pour 2014, 2017 ou 2022 ?
- M. Philippe Dubey : aujourd'hui nous avons 18 classes. L'étude démographique montre le haut de la courbe vers les années 2024-2025. Une étude a été réalisée en tenant compte du plan d'aménagement local.

M. Francis Gavillet (Vuarmarens) : beaucoup de sociétés n'ont pas de salle assez grande pour faire leurs assemblées annuelles. Le Conseil communal a-t-il prévu quelque chose dans le cadre du projet ?

M. le Syndic : pour leurs assemblées annuelles, les sociétés sportives et culturelles de la commune ont à disposition des locaux adéquats (salle communale, salle de paroisse). Par contre, pour organiser une assemblée cantonale, nous n'avons plus les infrastructures adaptées à Ursy. Ce point fera partie de la réflexion future.

M. Francis Gavillet (Vuarmarens) : M. Page va gérer le concours. Ce bureau est-il autorisé à y participer ?

M. le Syndic : non.

M. Francis Gavillet (Vuarmarens) : pouvons-nous estimer le coût de cette construction de 22 classes car il est difficile de voter un crédit pour un concours sans avoir une estimation des coûts.

M. le Syndic : à l'heure actuelle, nous ne pouvons pas vous communiquer de chiffre. En décembre, dès que le lauréat sera connu, nous serons en mesure d'en dire plus. En même temps, nous pourrions aussi discuter des conséquences fiscales.

M. Marcel-Jean Bischof : le Conseil communal a-t-il étudié la possibilité de construire un bâtiment scolaire sur l'actuel terrain de foot ?

M. le Syndic : le terrain d'entraînement appartient au FC Ursy. Pour le terrain principal, le fonds appartient à la Commune. Il y a une convention qui mentionne que si la commune a besoin de ce terrain de football, elle devrait en construire un nouveau à moins de 100

mètres des vestiaires. La configuration actuelle ne permet plus ce genre d'exercice dans le secteur.

M. Nicolas Juge : le Conseil communal a-t-il prévu un parking souterrain dans le projet ?

M. Philippe Dubey : nous voulons éloigner les véhicules du centre scolaire. Par conséquent un parking souterrain n'est pas adéquat dans cet environnement.

M. le Syndic : il faut relever que les sous-sols comprendront des locaux utilisables par les écoles et la commune (abris PCi).

M. Nicolas Juge : pour l'acheminement des enfants à l'école, une route est-elle prévue entre Ursy et Vuarmarens à sens unique par exemple ?

M. Philippe Dubey : près de l'école, seuls les bus pourront circuler. Quelques places seront disponibles pour le corps enseignants (dépose de matériel). Les élèves n'emprunteront pas le même chemin que le bus. Cela fait partie du concours d'architecture.

Mme Catherine Conus : quelle sera l'implication de la commune de Montet dans ces différents crédits ?

M. le Syndic : la commune de Montet fait partie du cercle scolaire. Il est prévu de tout centraliser à Ursy, y compris les classes qui se trouvent à Montet. Les détails doivent encore être discutés avec les autorités. M. le Syndic relève aussi la bonne collaboration avec la Commune de Montet.

M. Francis Conus : est étonné qu'on ne propose pas, avec ce projet, une piscine pour la Glâne-Sud.

M. le Syndic : une piscine publique est à l'étude au Cycle d'orientation de la Glâne à Romont. Les coûts d'investissement et d'exploitation seraient difficilement supportables pour la commune d'Ursy seule.

M. Bernard Kuhn : souhaiterait connaître si les critères sont basés uniquement sur les besoins ou aussi sur la technique dans le sens économie d'énergie.

M. Philippe Dubey : dans les critères d'appréciation nous avons la qualité architecturale et fonctionnelle, la qualité des aménagements extérieurs, du respect du programme, de l'économie du projet, l'intégration dans le site et le développement durable. Le maître d'ouvrage est également favorable à l'utilisation du bois. Toutefois une certaine liberté doit être laissée aux concurrents. Les règles principales sont à respecter de même que le standard « Minegie ».

M. Pascal Baechler : pour les anciens bâtiments scolaires le Conseil communal a-t-il déjà réfléchi à leur nouvelle affectation ?

M. le Syndic : non pas encore. Ce point reviendra lors d'une prochaine assemblée.

7. Coût de la 1^{ère} étape en CHF

Préparation et suivi du concours (50 projets)	80'000.00
Maquettes (50 projets)	18'000.00
Prix pour les projets (4 à 8 projets primés)	120'000.00
Vernissage et exposition	9'000.00
Divers et imprévus	3'000.00
Total du concours	230'000.00
Travail sur le projet retenu	100'000.00
Crédit d'étude pour le projet de l'administration	20'000.00
Total travail du projet et étude	120'000.00
Coût de la 1^{ère} étape	350'000.00

Demande d'investissement :

Coût CHF 350'000.00

Financement : par une autorisation d'emprunt

Charge annuelle :

Amortissement 15% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCO CHF 52'500.00

Intérêts 4.5 %

Total CHF 15'750.00
CHF 68'250.00

2.2 Rapport de la commission financière

Mme Bernadette Hug, présidente de la commission financière, donne lecture du rapport. En vertu du mandat qui lui a été confié, la commission financière a examiné la demande d'investissement qui vient d'être proposée à l'assemblée. Selon la présentation du conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 350'000.00 et fera l'objet d'une autorisation d'emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 68'250.00. Cette charge est supportable pour la commune d'Ursy.

En conséquence, la commission financière demande d'accepter la proposition d'investissement ainsi que son financement.

Discussion : la discussion n'est pas demandée.

2.3 Approbation

VOTE : OUI 171 NON 2 Abstention 0

3. Présentation du projet « FriTime Ursy »

Lors de l'assemblée du 16 décembre 2013, une information avait déjà été donnée. M. Philippe Dubey, Conseiller communal donne les explications complémentaires suivantes :

Origine et but du projet :

Le projet FriTime est issu de la collaboration entre le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), le Service de la santé publique (SSP) et le service du sport (SSpo).

Avec ce projet, l'Etat de Fribourg offre à toutes les communes fribourgeoises la possibilité de proposer, à moindre frais, des activités extrascolaires aux enfants et aux jeunes tout en y associant étroitement le réseau associatif local et en valorisant le travail bénévole en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Conditions à respecter (extrait)

- ✓ Devenir membre à l'association FriTime
- ✓ Mettre en œuvre le projet pendant au moins 4 ans consécutifs
- ✓ Organiser au minimum 12 journées d'activités par année civile
- ✓ Participer au module de formation
- ✓ Envoyer le rapport d'évaluation du projet une fois par année

Financement de l'association

- ✓ Communes qui se sont engagées en 2013 (activités en 2014) : Subvention de CHF 10'000.00 par commune pour les 4 ans. Répartition : 80 % la 1^{ère} année et 20 % la 4^{ème} année

Bulle, Romont, Ursy et Hauterive sont les communes qui se sont engagées en 2013.

- ✓ Communes qui s'engageront en 2014 : CHF 8'000.00 (règle 80-20)
- ✓ Communes qui s'engageront en 2015 : CHF 7'000.00 (règle 80-20)
- ✓ Communes qui s'engageront en 2016 : CHF 6'000.00 (règle 80-20)

M. le Syndic remercie M. Philippe Dubey pour cette présentation. La parole est maintenant donnée à Mme Delphine Kulja, vice-présidente de l'APUrsy (Association des Parents de la commune d'Ursy).

Organisation :

- ✓ La commune d'Ursy a mandaté l'Association des Parents de la commune d'Ursy (APUrsy) pour organiser la mise en œuvre du projet FriTime
- ✓ Des activités sportives et culturelles sont proposées
- ✓ Pour des questions organisationnelles, celles-ci ont été réparties sur une période de 12 mois
- ✓ Toutes les activités ont été organisées avec les sociétés locales qui ont souhaité connaître, à l'avance, le nombre de participants
- ✓ De ce fait, l'APUrsy a eu recours à un système d'inscriptions
- ✓ Les activités sont ouvertes pour les jeunes de 12 à 18 ans, les samedis de 16.30 à 18.00 h. selon le programme établi.

12 activités proposées pour l'année 2014. Tir à air comprimé, parkour et freerun, boxe Thaï, unihockey, mur de grimpe, tournoi babyfoot et match du mondial, zumba et kickboxing, initiation aux quilles, Swissmovie, mini trampoline, initiation au théâtre, volley.

Les activités se sont déroulées pour l'instant sans problème. Tous les jeunes ont apprécié les activités. Pour 2015, tous les enfants dès l'année des 12 ans pourront s'inscrire.

Discussion :

Mme Brigitte Juge : si quelqu'un a des idées ou activités à proposer, celles-ci sont les bienvenues. Les bénévoles aussi.

M. Marcel-Jean Bischof : que va-t-il se passer dans l'activité Swissmovie ?

Mme Delphine Kulja : explications sur la création et le montage d'un film. Les jeunes vont réaliser des photomontages.

Au terme de cette présentation, M. le Syndic remercie Mme Delphine Kulja. Merci et félicitations à l'APUrsy pour cet engagement au profit des jeunes de notre commune.

4. Divers

Informations du Conseil communal :

Places de jeux : le conseil communal est très attentif à la problématique des places de jeux. Celle d'Ursy a 27 ans, à Vauderens, il n'y a pas de place de jeux et pour Vuarmarens, le Conseil communal a reçu une demande pour l'améliorer. Il est demandé un peu de patience car cela va faire l'objet d'une étude globale dans le cadre de la réaffectation des bâtiments scolaires actuels.

Sentier piétonnier à Ursy : il sera ouvert pour la prochaine rentrée scolaire. Une nouvelle construction est prévue aux abords du sentier. Il a été demandé à l'entreprise de prendre toutes les mesures nécessaires pour sécuriser le passage.

Prochaines élections communales : le nombre de membres au Conseil communal pour la prochaine période législative 2016-2020 est un sujet de réflexion. Cette décision devrait être prise par l'assemblée communale au plus tard au printemps 2015.

Discussion :

M. Francis Gavillet (Vuarmarens) : entre les villages de Montet et Vuarmarens, il y a un sentier qui mériterait d'être amélioré (Chemin chez Roggo). Il se trouve sur la commune de Montet. Peut-on intervenir ?

M. le Syndic : nous en prenons note.

M. Christoph Kämpfer : aimerait connaître l'avancement des différents projets de modération du trafic.

M. le Syndic : rien de concret pour l'instant, mis à part l'entrée d'Ursy depuis Romont en raison de l'ouverture de la zone Derrière-la-Grange.

M. Thierry Langenegger : nous venons de recevoir la répartition des classes pour l'année scolaire 2014-2015. Est-il possible d'organiser un arrêt de bus vers la Scierie Périsset ?

M. Philippe Dubey : une demande écrite doit être établie à la commission scolaire qui étudiera la demande en fonction de la possibilité des transports.

Mme Cendrigne Devaud : pour la sécurité, il y a une priorité à Esmonts, le chemin qui relie l'école primaire à l'arrêt de bus sur la route de Romont.

M. le Syndic : ce cheminement est prévu.

La parole n'est plus demandée. M. le Syndic donne connaissance des prochaines manifestations au sein de la commune :

- ✓ Les 4,5 et 6 juillet 2014, le tournoi du FC Ursy
- ✓ Samedi soir 12 juillet 2014, bal des pompiers à Vuarmarens
- ✓ Jeudi 31 juillet 2014, célébration de la Fête nationale à Ursy avec M. Jacques Bourgeois, Conseiller National, comme orateur officiel
- ✓ Samedi 27 septembre 2014, marché d'automne à Ursy

Avant de conclure et au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie toutes les personnes présentes à cette assemblée communale. La décision prise est très importante pour notre commune et avant tout pour notre jeunesse.

La prochaine assemblée communale est, en principe, fixée au lundi 15 décembre 2014, dans un local qui reste encore à déterminer car la salle communale sera occupée par le concours (exposition) des projets de la nouvelle école.

M. le Syndic souhaite encore un bel été à tous et invite cordialement tous les participants à l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 21h33.

Le Syndic
Philippe Conus

La Secrétaire adjointe
Marie-Claude Conus

Principaux projets en cours et informations

Ecole-administration : ce projet est entré dans une phase importante pour la partie « Ecole ». En effet, le jury déterminera le projet lauréat et le résultat sera communiqué le 11 décembre 2014. Le calendrier établi est tenu. L'assemblée communale du printemps 2015 se prononcera sur le crédit global.

Quartier « Derrière-la-Grange » : les équipements sont presque terminés. Le bornage est en cours et l'éclairage public sera posé ultérieurement. Le crédit accordé sera tenu. Les constructions ont débuté selon la planification que le Conseil communal avait fixée. La suite de l'attribution des parcelles s'opérera au début de l'année 2015. Nous rappelons que les demandes sont plus nombreuses que le nombre de parcelles à disposition. Il ne sera malheureusement pas possible de répondre positivement à tous les intéressés.

Actuellement, le Conseil communal est toujours en discussion avec le SPC (Service des Ponts & Chaussées du canton de Fribourg) pour trouver la meilleure solution au niveau pratique, sécuritaire et économique concernant la liaison (carrefour avec la route cantonale).

Rond-point d'Ursy : selon les mesures prises et l'observation du comportement des usagers avec l'option du « Stop » sur la route de Romont, les responsables du SPC nous ont communiqué que cette variante n'était pas concluante et ne renforçait pas la sécurité. Elle n'est, par conséquent, pas retenue. D'autres mesures devront être envisagées. Elles sont actuellement à l'étude.

Internet à haut débit : même si l'influence du Conseil communal est minime dans ce dossier, la problématique de disposer de l'internet à haut débit pour l'ensemble des villages de notre commune fait toujours partie des priorités. Plusieurs contacts ont été pris et des démarches entreprises mais actuellement, nous sommes au regret d'annoncer que la situation n'évolue guère. Il n'est toutefois pas question de renoncer à trouver des solutions correctes pour l'ensemble de la commune.

Chapelle mortuaire : une solution a rencontré l'approbation des Conseils communaux d'Ursy et de Montet (cercle d'inhumation). Le projet devant encore être préparé dans les détails, il sera présenté au printemps 2015.

Harmonisation du PAL (plan d'aménagement local) : suite à la fusion, le Conseil communal avait l'intention d'harmoniser le PAL pour la nouvelle commune. Le moratoire sur les zones à bâtir imposé par la Confédération fait que ce dossier est actuellement bloqué. Seule une mise à jour du règlement d'urbanisme de l'ancienne commune d'Ursy (approuvé partiellement à fin 2011) pourra être mise à l'enquête ces prochains mois.

Modification des coefficients d'impôts et du taux de la contribution immobilière (points 2 à 5 de l'ordre du jour)

Lors des précédentes assemblées communales, les autorités ont informé les citoyennes et citoyens présents qu'une hausse de la fiscalité devait être envisagée à court terme.

Lors de l'établissement du budget 2015, l'excédent de charges dépassait CHF 500'000.00 ce qui représentait 5.95% du total. La loi sur les communes ne permet pas de présenter un budget déficitaire de plus de 5%. Les raisons de cette situation sont multiples :

- Les rentrées fiscales sont en baisse. Toutes ces dernières années, la commune d'Ursy a pu compter sur des produits importants notamment en ce qui concerne les impôts sur les personnes morales. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et la péréquation intercommunale ne corrige que très légèrement cet état de fait.
- D'un autre côté, les charges liées sont en constante augmentation. A la lecture du budget 2015 et par rapport à l'année précédente, nous constatons une hausse de CHF 175'000.00 pour l'enseignement et la formation, de CHF 40'000.00 dans les affaires sociales, de 37'000.00 pour la santé.

Nous rappelons que le budget 2014 présentait déjà un excédent de charges de CHF 288'000.00. Malgré une très grande rigueur où chaque dépense est analysée par le Conseil communal, l'augmentation de la fiscalité est nécessaire.

Il est utile aussi de rappeler que dans sa stratégie, le Conseil communal a toujours proposé de baisser la fiscalité lorsque la situation le permettait. Mais il a aussi rendu attentif l'assemblée communale d'être conséquente si la situation inverse devait se produire. Depuis 2001, les contribuables de l'ancienne commune d'Ursy ont pu bénéficier de trois allègements de la fiscalité soit, au total, moins 25% pour les impôts sur le revenu et la fortune et moins 0.5‰ pour la contribution immobilière. Pour les contribuables de l'ancienne commune de Vuarmarens et durant la même période, la baisse, avant 2012, fut de 10% et lors de la fusion, le taux est passé de 80 à 70% (-10%) pour l'impôt sur le revenu alors que la fortune et la contribution immobilière a baissé de 0.75‰ (de 2.00 à 1.25).

Le Conseil communal est conscient de l'effort important demandé aux contribuables. Cette situation et cette proposition ont été élaborées en collaboration avec la commission financière. Nous relevons aussi que même avec la hausse proposée, fiscalement, notre commune se situera toujours dans le premier tiers des communes glânoises. En effet, la majorité des communes de notre district ont un taux d'impôt supérieur à 80% et une contribution immobilière de 2‰ ou plus.

Il n'est évidemment pas possible de développer l'ensemble de la situation et des éléments dans ce journal. Tous les détails seront présentés lors de l'assemblée communale du 15 décembre prochain.

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2015		2014		2013	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
0	ADMINISTRATION	711,620.00	119,120.00	698,520.00	113,520.00	735,243.30	159,524.80
			592,500.00		585,000.00		575,718.50
01	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL COMMUNAL	72,500.00		73,500.00		75,246.95	
02	ADMINISTRATION GENERALE	639,120.00	119,120.00	625,020.00	113,520.00	659,996.35	159,524.80
1	ORDRE PUBLIC	353,987.75	294,512.15	440,162.35	355,453.80	427,012.90	314,561.10
			59,475.60		84,708.55		112,451.80
10	PROTECTION JURIDIQUE						
12	JUSTICE	25,503.40		41,453.40		48,442.85	
14	POLICE DU FEU	307,787.60	290,462.15	383,802.60	351,403.80	340,637.35	309,358.30
15	MILITAIRE	9,322.10		2,000.00		28,274.10	
16	PROTECTION CIVILE	9,857.80	4,050.00	11,465.35	4,050.00	9,658.60	5,202.80
17	Protection de la population	1,516.85		1,441.00			
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3,092,304.40	211,400.00	2,879,486.45	83,633.60	2,998,421.35	96,416.45
			2,880,904.40		2,795,852.85		2,902,004.90
20	ECOLE ENFANTINE	291,875.40		279,636.05		247,129.70	
21	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	2,106,223.45	173,400.00	1,875,196.15	40,400.00	2,014,337.30	54,502.25
22	ECOLEES SPECIALISEES	485,965.55		467,034.65		444,397.65	
23	FORMATION PROFESSIONNELLE	36,640.00		36,010.00		32,303.35	
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE	171,600.00	38,000.00	221,609.60	43,233.60	260,253.35	41,914.20
3	CULTE CULTURE ET LOISIRS	364,203.30	90,800.00	382,825.30	100,380.00	323,076.35	13,220.00
			273,403.30		282,445.30		309,856.35
30	CULTURE	40,937.40		38,092.45		42,195.85	
34	SPORT ET LOISIRS	319,965.90	90,300.00	336,232.85	99,880.00	277,102.70	12,270.00
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES DE VACANCES	300.00		5,500.00		300.00	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2015 Produits	Budget Charges	2014 Produits	Comptes Charges	2013 Produits
39	CULTE, EGLISE	3,000.00	500.00	3,000.00	500.00	3,477.80	950.00
4	SANTE	932,427.55	39,000.00 893,427.55	895,080.55	39,000.00 856,080.55	922,935.65	49,174.70 873,760.95
40	HOPITAUX	66,017.80		64,389.20		70,497.55	
41	HOMES MEDICALISES	517,589.40		511,773.15		518,148.15	
44	SOINS AMBULATOIRES	304,820.35		274,918.20		279,597.45	
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	44,000.00	39,000.00	44,000.00	39,000.00	54,692.50	49,174.70
5	AFFAIRES SOCIALES	1,145,301.85	1,145,301.85	1,685,903.40	582,900.00 1,103,003.40	1,514,737.00	486,915.10 1,027,821.90
50	AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE	1,500.00		1,500.00		1,300.00	
52	CAISSE-MALADIE ET ACCIDENTS						2,246.45
54	STRUCTURE D'ACCUEIL A LA PETITE ENFANCE	64,718.00		643,056.75	582,900.00	547,055.50	484,668.65
55	INVALIDITE	643,287.55		590,948.80		574,309.10	
56	ENCOURAGEMENT A LA CONSTR. DE LOGEMENTS	42,000.00		52,000.00		47,865.10	
57	HOMES						
58	ASSISTANCE	393,796.30		398,397.85		344,207.30	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	360,081.00	58,660.00 301,421.00	343,285.00	45,800.00 297,485.00	379,883.95	65,322.05 314,561.90
61	PARTICIPATION AUX DEPENSES CANTONALES						
62	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	237,190.00	32,060.00	223,928.00	20,000.00	277,968.05	41,102.05
65	TRAFIC REGIONAL	122,891.00	26,600.00	119,357.00	25,800.00	101,915.90	24,220.00
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1,108,450.65	992,620.95 115,829.70	1,045,406.00	849,775.00 195,631.00	1,047,373.85	826,089.55 221,284.30
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	305,123.70	295,000.00	315,468.95	266,000.00	316,136.10	240,009.00

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2015 Produits	Budget Charges	2014 Produits	Comptes Charges	2013 Produits
71	PROTECTION DES EAUX	409,649.60	409,649.60	377,046.45	344,000.00	341,448.50	341,448.50
72	GESTION DES DECHETS	308,719.60	262,500.00	257,344.00	214,500.00	307,437.75	211,826.90
74	CIMETIERE	24,300.00	7,471.35	36,300.00	7,275.00	13,281.20	7,479.95
75	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS	3,000.00		3,000.00		674.40	
78	PROTECTION DE LA NATURE						
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	57,657.75	18,000.00	56,246.60	18,000.00	68,395.90	25,325.20
8	ECONOMIE	15,521.90	15,521.90	45,003.40	45,003.40	166,194.85	136,141.96
80	AGRICULTURE						
81	FORETS	8,850.00		38,940.00		159,020.45	136,141.96
83	TOURISME	6,671.90		6,063.40		7,174.40	
86	ENERGIES						
9	FINANCES ET IMPOTS	652,555.00	6,966,960.10	518,963.00	6,475,543.80	585,464.41	6,921,296.27
90	IMPOTS	6,314,405.10		5,956,580.80		6,335,831.86	
90	IMPOTS	55,000.00	5,905,068.20	55,000.00	5,434,763.90	127,253.85	5,420,375.22
93	PEREQUATION		645,291.00		537,483.00		481,177.00
94	FORTUNE ET IMMEUBLES	597,555.00	416,600.90	463,963.00	411,737.90	458,210.56	404,385.05
99	AUTRES POSTES				91,559.00		615,359.00

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2015		2014		2013	
		Budget Charges	2015 Produits	Budget Charges	2014 Produits	Comptes Charges	2013 Produits
		8,736,453.40	8,773,073.20	8,934,635.45	8,646,006.20	9,100,343.61	9,068,661.98
	Excédent de revenu	36,619.80					
	Excédent de charge			288,629.25			
	Excédent de charge					31,681.63	
		8,773,073.20	8,773,073.20	8,934,635.45	8,934,635.45	9,100,343.61	9,100,343.61

Budget d'investissement 2015

N°	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	
		Charges	Produits	Charges 2014	Produits 2014
0	ADMINISTRATION	40'000.00	-	-	-
02	ADMINISTRATION GENERALE	40'000.00	-	-	-
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	342'029.20	-	553'643.60	-
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE	342'029.20	-	553'643.60	-
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1'422'169.00	494'410.00	1'379'858.80	494'410.00
62	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	1'422'169.00	494'410.00	1'379'858.80	494'410.00
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	141'766.60	16'500.00	251'500.00	16'500.00
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	40'000.00		20'000.00	
71	PROTECTION DES EAUX	101'766.60	16'500.00	116'500.00	16'500.00
72	GESTION DES DECHETS	-	-	115'000.00	-
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
9	FINANCES ET IMPOTS	1'194'295.15	3'858'139.30	2'788'450.55	5'781'440.00
94	FORTUNE ET IMMEUBLES	1'194'295.15	3'858'139.30	2'788'450.55	5'781'440.00
		3'140'259.95	4'369'049.30	4'973'452.95	6'292'350.00
	Excédent de charge	1'228'789.35		1'318'897.05	
		4'369'049.30	4'369'049.30	6'292'350.00	6'292'350.00

Investissements 2015 (point 6.2 de l'ordre du jour)

1. Réfection de la route de Blessens à Vauderens CHF 180'000.00

Il s'agit du tronçon allant de la route cantonale à l'école de Vauderens. En plus de la partie chaussée, il est prévu de remplacer les collecteurs défectueux d'eaux claires et d'améliorer la sécurité des piétons. Ce dernier élément a été analysé en collaboration avec le BPA (Bureau de prévention des accidents). Ces aménagements répondront aussi aux soucis émis par des habitants du village de Vauderens qui ont remis, dans l'intervalle, une demande pour sécuriser le secteur.

2. Bouclage du réseau d'eau potable « Route de Moudon- En Vily » à Ursy CHF 40'000.00

Afin d'utiliser les ressources en eau potable d'une manière toujours plus optimale, ce bouclage est mentionné dans le schéma hydraulique du réseau d'eau potable du village d'Ursy. Cet investissement permettra de relier deux branches principales et améliorera les possibilités d'alimentation des habitations du secteur et optimisera la défense incendie. Il est également plus judicieux de procéder à ces travaux avant qu'une partie du tracé ne se trouve dans un tissu bâti.

3. Réfection du toit de la salle communale CHF 40'000.00

Lors de la construction de la salle communale en 2000-2001, le matériau utilisé pour la couverture du toit était de la tôle de zinc, produit qui était nouveau sur le marché. Les prescriptions en vigueur pour la pose de cette couverture ont été respectées. Cependant et avec les années, il a été constaté, comme pour d'autres constructions similaires, que de l'humidité stagnait entre la sous-couverture et la couverture. Celle-ci provoque une oxydation du zinc et entraîne de grosses perforations. Il s'agit de la rouille blanche du zinc. Ce problème n'était pas connu lors de la construction. La toiture et la sous-toiture doivent être rénovées au plus vite afin d'éviter des dégâts à la charpente et ensuite à la salle. La nouvelle couverture sera en tôle thermo-laquée (panneau isolé de 40 mm) de même couleur que le toit actuel.

4. Chemin piétonnier à Esmonts CHF 40'000.00

La construction de ce cheminement piétonnier, se situant entre le village d'Esmonts et la route cantonale, faisait partie d'un ensemble d'investissements voté par l'ancienne commune de Vuarmarens. Le solde à disposition pour ces travaux est de CHF 85'000.00 (investissement reporté). Après une nouvelle analyse, le coût devisé pour le tronçon total est de CHF 125'000.00. La demande porte, par conséquent, sur un crédit complémentaire de CHF 40'000.00.

Election d'un membre à la Commission d'urbanisme (point 9 de l'ordre du jour)

Membre de la commission d'urbanisme depuis 1991, Monsieur Bernard Kuhn de Vauderens a décidé de remettre son mandat à la fin de l'année 2014. Au nom de la population et des autorités, nous remercions très chaleureusement Monsieur Kuhn pour son engagement et son travail au sein de la commission durant ces nombreuses années. Nous lui souhaitons plein succès pour son avenir.

Pour le remplacer, le Conseil communal enregistre une candidature. Il s'agit de **Monsieur Christophe Kaempfer, 49 ans et habitant Vauderens**. Architecte EPFL, membre SIA et LIGNUM, Monsieur Kaempfer est indépendant depuis 1997. Il est propriétaire du Bureau aec architectes à Vauderens.

D'autres candidatures éventuelles peuvent être annoncées à l'Administration communale jusqu'au 12 décembre 2014 ou lors de l'assemblée communale.

Obligation de permis de construire

Nous vous rappelons qu'une autorisation administrative est nécessaire lors de **tous travaux** de construction, de reconstruction, de transformation, d'agrandissement, de réfection, de démolition, de remblayage, d'excavation, d'exploitation de matériaux, d'installation d'un chauffage, changements d'affectation, etc...



Suivant la nature et les dimensions de l'objet considéré, l'autorisation administrative émane soit du préfet (procédure ordinaire), soit de l'autorité communale (procédure simplifiée).

La liste des objets soumis à l'obligation de permis, selon la procédure ordinaire ou simplifiée figure dans les articles 84 et 85 ReLATeC (règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions).

Pour tous renseignements, l'administration communale se tient à votre entière disposition.

Activités du Conseil communal de mai à novembre 2014

	Attribué et entrepris les travaux de réfection de la route « Chemin du Jura » à Vauderens
	Accueilli la semaine verte des apprentis/ies Elsa-Mifroma du 7 au 11 juillet 2014
	Pris acte que le Docteur Delsert et le Docteur Deleplace acceptent la prise en charge du mandat en tant que médecins scolaires
	Ouvert le concours d'architectes du projet école
	Fait procéder à la mise en place d'un pavillon scolaire à l'école de Vauderens
	Participé à l'organisation de la 56e fête des musiques de la Glâne à Ursy
	Accueilli la course VTT Mifroma-Trophy
	Pris acte des conséquences de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement : -Moratoire sur les zones à bâtir -Conséquences sur les dossiers de plans d'aménagement local
	Mis en fonction le compacteur à déchets encombrants
	Demandé et obtenu une dérogation au nombre de places d'accueil extrascolaire
	Attribué et entrepris les travaux de construction du collecteur EU et adduction d'eau à « Route d'Oron » à Ursy
	Pris part à la consultation sur le nouvel horaire CFF 2015 et dans ce cadre demandé la remise en service de la ligne TPF Mossel-Vauderens-Vuarmarens-Montet-Moudon
	Accueilli M. Jacques Bourgeois, Conseiller national, à l'occasion de la fête nationale 2014
	Pris part au début officiel des travaux de réalisation de nouvel EMS à Vuisternens-dvt-Romont
	Procédé à la vente de 3 parcelles dans le quartier « Derrière la Grange »
	Attribué les travaux de réfection de routes et chemins communaux-étape 1 La réalisation débutera dans le courant du printemps 2015
	Elaboré les budgets de fonctionnement et des investissements 2015
	Participé aux assemblées des budgets des diverses associations de communes
	Convoqué les citoyens, citoyennes concernées pour le recrutement des pompiers
	Signé la convention pour l'alimentation en eau potable avec l'entreprise Mifroma SA
	Rencontré à plusieurs reprises des représentants du Service des Ponts et Chaussées pour le carrefour « Derrière la Grange » et le rond-point d'Ursy



90 ans en 2014



En cette fin d'année 2014, Madame Marthe Dévaud de Mossel, Mesdames Lucie Deschenaux et Marie-Louise Deschenaux d'Ursy, ont fêté leur nonantième anniversaire entourées des autorités communales.

Nous leurs adressons encore toutes nos félicitations, nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et la suite d'une retraite heureuse.

Calendrier de l'envoi des taxes communales et impôts 2015



Désignation	Mois	Échéance
Taxes déchets 2014	Janvier 2015	28.02.2015
Contribution immobilière	Avril 2015	31.05.2015
Eau – Epuration Acompte 50 %	Avril 2015	31.05.2015
Impôts acomptes 2015	Juin 2015	31.07.2015 avec escompte ou 9 tranches de juillet 2015 à mai 2016
Impôt sur les chiens	Juillet 2015	31.08.2015
Taxes déchets 1 ^{er} semestre 2015	Juillet 2015	31.08.2015
Taxe non pompier	Septembre 2015	31.10.2015
Eau – Epuration Solde	Novembre 2015	31.12.2015

La caisse communale reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire désiré.

Sophie Progin

finances@ursy.ch

021/909.59.57

Magali Rohrbasser

magali.rohrbasser@ursy.ch

021/909.08.43

Projet Ecoles - Administration

A la suite de la publication du concours d'architecture du nouveau bâtiment scolaire, plus de 70 bureaux d'architectes se sont annoncés pour proposer un projet.

Entre le 27 novembre et le 4 décembre 2014, le jury étudiera en détail tous les projets qui ont été rendus dans les délais.

L'ensemble des projets admis au concours fera ensuite l'objet d'une exposition. Le vernissage aura lieu le jeudi 11 décembre sur invitation.

**L'exposition sera ensuite ouverte au public
à la salle communale
du 12 au 20 décembre 2014**

Le mercredi de 18 h à 20 h

Le vendredi de 18 h à 20 h

Le samedi de 10 h à 12 h et de 15 h à 17 h

Sécurité aux abords des écoles

La cohabitation des enfants, des bus et des voitures pose de grands problèmes de sécurité aux abords des écoles de notre cercle scolaire.



A pied c'est mieux

En emmenant votre enfant à l'école à pied, vous lui permettez de vivre ses propres expériences. Renoncez autant que possible à votre rôle de parent taxi. Chaque véhicule supplémentaire aux alentours du bâtiment scolaire représente un danger de plus pour les écoliers.

Si vous devez exceptionnellement déposer votre enfant à l'école, ne vous gardez pas dans les cours d'école, préférez plutôt une place de parc publique des environs et effectuez les dernières dizaines de mètres à pied avec votre enfant.

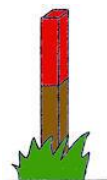
Nous vous rappelons que vous avez toujours la possibilité de mettre en place des lignes de pédibus (2 sont déjà en fonction dans notre commune). Tous les renseignements au sujet de ce moyen de transport sain, économique, convivial et écologique peuvent être obtenus auprès de l'Association des parents d'Ursy.

Adresse mail : info@apursy.ch

Site internet : <http://apursy.ch>

Raccordement au réseau d'eau

Tout raccordement au réseau d'eau communal ou de l'AGSO (Association Glâne-Sud-Ouest) doit faire l'objet d'une demande écrite à la Commune.



Avis aux propriétaires raccordés au réseau d'eau potable

Les propriétaires raccordés au réseau communal d'eau potable ou de l'AGSO sont invités à signaler au moyen d'un piquet de couleur l'endroit où se trouve la vanne d'entrée privée.

Cela évitera, surtout l'hiver, des recherches difficiles de la prise d'eau en cas de problème.

En cas de non signalisation, les frais de recherche seront facturés au propriétaire.

Pour rappel - article 16 du règlement relatif à la distribution de l'eau potable :

« Il est interdit à l'abonné de déplomber ou de démonter le compteur ou de modifier les vannes et la prise d'eau sans l'accord préalable de la commune.

L'abonné ne peut disposer en sa faveur ou en faveur d'un tiers d'un raccordement entre la conduite principale et le compteur.

Les frais de réparation ou de remise en état des installations détériorées, endommagées ou déplacées sans autorisation sont à la charge du propriétaire de l'immeuble. »

Le Conseil communal vous remercie de votre collaboration.

Entretien hivernal – déneigement

Sur les routes communales, notre service d'édilité assurera, dans la mesure du possible, la praticabilité du réseau de 06h00 à 22h00. Il sera donné priorité aux principaux axes de communication.

Dans un but économique et écologique, le salage sera effectué avec parcimonie. Dans les quartiers, seules les routes collectrices ou présentant une déclivité importante seront salées.



Informations importantes à retenir :

- * Le personnel communal et les entreprises mandatées par la commune ont pour mission de déblayer en priorité les chemins, les places et les trottoirs appartenant à la commune et au domaine public.
- * Tout le reste, soit places et chemins privés sont de la compétence des propriétaires qui doivent prendre eux-mêmes, et à leurs frais, les dispositions nécessaires pour évacuer la neige.

et d'autre part,

- * Le propriétaire d'un fonds riverain d'une route communale est tenu de recevoir la neige rejetée sur celui-ci à l'occasion du service hivernal
- * Lors du déblaiement des routes, la commune n'est pas tenue de procéder à l'enlèvement des amas de neige accumulés devant les entrées, les places de parc et autres aménagements des propriétés privées.



Barrières à neige

Le personnel communal est dans l'impossibilité de poser des barrières à neige sur l'ensemble du réseau. En cas de forts vents, il y aura toujours des congères à certains endroits.

Veuillez tout mettre en œuvre pour faciliter l'entretien hivernal de notre réseau routier et respecter le balisage mis en place pour le déneigement (piquets à neige). Merci par avance de votre compréhension.



Chiens

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de laisser son chien errer sur le territoire communal.

Le détenteur d'un chien veillera à annoncer au contrôle des habitants de la commune son inscription et toute modification concernant son chien dans la base de données ANIS.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Centres collecteurs de déchets animaux

Liste des centres collecteurs de déchets animaux de la région :

Centre de collecte de sous-produits animaux

Route de Bronjon 20

1510 **Moudon**

021 905 20 57

Lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h00

Samedi de 8h00 à 11h00

Sanima

Route de Massonnens 4

1680 **Romont**

026 652 23 78

079 207 42 75

Cadavres d'animaux jusqu'à 250kg

Lundi au vendredi de 9h00 à 10h30 et samedi de 7h30 à 9h00

Sanima

Gros Essert 1

1697 **La Joux**

026 655 04 45

Lundi au samedi de 13h30 à 15h30, gros bétail jusqu'à 15h00

Le centre collecteur peut être choisi librement, indépendamment du lieu d'habitation.

1^{er} août 2014



Résultats du concours de lâcher de ballons

Ballon lâché par :

Destination :

- | | |
|--|--------------|
| 1) Sibylle Gavillet, Bionnens | Flühli (LU) |
| 2) Morgane et Joris Galster, Promasens | Aeschau (BE) |
| 3) Justine Jaques, Ursy | Süderen (BE) |

Service de puériculture – Conseils aux parents



Ursy - Ancien bâtiment scolaire
(au sous-sol)
14h00 – 16h00

Dates des consultations 2015

Vendredi	9 janvier	Vendredi	3 juillet
Vendredi	6 février	Vendredi	7 août
Vendredi	6 mars	Vendredi	4 septembre
Vendredi	3 avril	Vendredi	2 octobre
Vendredi	8 mai	Vendredi	6 novembre
Vendredi	5 juin	Vendredi	4 décembre

Merci de prendre rendez-vous au 026/652 98 54
le jeudi entre 8h et 9h.

ENGAGEZ-VOUS AVEC LA CAMPAGNE OFF !

Votre commune met gratuitement à votre disposition un appareil de mesure de la consommation des appareils électriques.



Vous pouvez ainsi contrôler la consommation en watts et en francs de vos appareils électriques, électroniques et ménagers, et le cas échéant, les remplacer par des appareils moins gourmands en énergie !

Objectif : 0% d'augmentation de la consommation électrique du canton, alors que la tendance actuelle est de +2,5%.



**CAMPAGNE
CANTONALE
D'ÉCONOMIE
D'ÉLECTRICITÉ**

Billets CFF

2 cartes journalières CFF sont à disposition à l'administration communale aux différents tarifs suivants :

Fr. 40.00 pour les citoyens de la commune

Fr. 45.00 pour les personnes de l'extérieur

Ces titres de transport sont valables sur toutes les lignes CFF, sur la quasi-totalité des lacs ainsi que sur les réseaux urbains et des automobiles postales.

Un calendrier vous informe de la disponibilité de ces cartes sur notre site internet www.ursy.ch.

La réservation s'effectue uniquement auprès de l'administration communale, par téléphone, par email ou au guichet.





Fête du 1^{er} août 2014

Allocution de Monsieur Jacques Bourgeois, Conseiller national

Monsieur le Syndic,
Messieurs les Conseillers communaux,
Madame la secrétaire communale,
Chers habitants de la commune d'Ursy et des communes avoisinantes,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, en préambule, de vous remercier de m'avoir associé, ainsi que mon épouse, à la célébration de notre 723^{ème} fête nationale et de me faire l'honneur d'être l'orateur de cette commémoration, ici à Ursy.

La commémoration de notre fête nationale n'est pas seulement un moment privilégié pour nous remémorer les actes, voire les audaces qui ont contribué à l'essor de notre pays. Non, c'est aussi l'occasion, en marge de la vie trépidante que nous menons toutes et tous, de nous arrêter quelques instants pour réfléchir à un phénomène en constante mutation ; je veux parler de notre environnement. En regardant au-delà de nos frontières, nous prenons conscience que le monde bouge toujours plus vite et que les défis à relever sont toujours plus nombreux.

Sur le plan démographique, la population mondiale va croître de plus de 3 milliards d'individus d'ici 2050, influençant ainsi la consommation aussi bien en matière d'énergie qu'au niveau des denrées alimentaires. Rien que la Chine, par exemple, a plus que doublé sa consommation de viande en l'espace de 20 ans. Sachant que pour produire 1 kg de viande il faut 8 kg de céréales, je vous laisse imaginer les quantités de céréales qu'il faudra produire à l'avenir pour satisfaire cette demande croissante. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture parle de la nécessité d'augmenter de 70% la production agricole mondiale, d'ici 2050, pour satisfaire aux besoins de la planète. En matière d'énergie, l'approvisionnement posera aussi un réel souci lorsque la Chine augmentera son parc automobile, qui est actuellement d'environ 10 voitures pour 1'000 habitants, contre 530 véhicules en Suisse, voire près de 600 véhicules dans notre canton.

Face à cet environnement mondial en pleine effervescence, la Suisse n'est pas en reste et de nombreux défis l'attendent, à commencer par les négociations bilatérales avec l'Union européenne, suite au résultat des votations populaires du 9 février sur l'immigration de masse. Une équation à plusieurs inconnues que le Conseil fédéral et le Parlement auront à résoudre. Il faudra d'une part, réintroduire des contingents pour la main d'œuvre d'étrangère en adéquation avec la libre circulation des personnes de l'Union européenne et, d'autre part, freiner l'immigration alors que notre population vieillit et que nous avons actuellement plus de personnes qui prennent leur retraite que de jeunes qui entrent dans la vie active. De plus, il faudra veiller à préserver un développement économique garantissant le plein emploi alors que la main d'œuvre étrangère nécessaire au bon fonctionnement de notre économie pourrait être limitée.

L'agriculture et par la même toute la branche agroalimentaire sont fortement ancrées dans votre région, dans notre canton. Un exemple pour illustrer mes propos : plus de 20% des denrées alimentaires suisses sont transformées dans notre canton, en particulier dans le domaine laitier. Ce n'est pas ici à Ursy avec Mifroma que vous me contredirez. Face à cette situation, nous nous devons de mettre en place les meilleures conditions-cadres pour permettre de renforcer notre production indigène. C'est aussi le but de l'initiative populaire sur la « sécurité alimentaire » que l'Union Suisse des Paysans a lancé en février dernier et qui a pu être déposée le 8 juillet dernier grâce au fort engagement d'un grand nombre de paysannes et paysans, que je profite ici de remercier. Je tiens aussi à relever que le monde agricole est parvenu à récolter près de 150 000 signatures en un peu plus de trois mois..: Un record ! Ceci montre non seulement sa bonne organisation et son potentiel de mobilisation, mais aussi le grand intérêt que la population porte à ce sujet. Lors des échanges avec les citoyennes et citoyens, il est ressorti que la sécurité alimentaire est un sujet essentiel. Mais pour que les denrées alimentaires indigènes soient renforcées, il faut avant tout que les producteurs puissent être rémunérés et honorés par rapport à leur labeur, à savoir au travers de la vente de leurs produits. Savez-vous que l'alimentation ne dépasse pas 7% de nos budgets ? A Paris, il faut travailler 15 minutes pour s'acheter un kg de pain, contre 6 minutes pour une personne travaillant à Genève ! Actuellement, nous importons la moitié de nos besoins en denrées alimentaires.

Veillons à l'avenir à ne pas accroître encore plus notre dépendance envers l'étranger ! A moins de vouloir tous nous mettre aux hamburgers remplis de ketchup!

Nous avons entre nos mains une partie de notre destin. Sachons saisir cette chance, car c'est en lançant un débat de société que nous pourrions faire avancer les choses et tracer, pour les prochaines générations, des chemins qu'elles seront fières de pouvoir emprunter. Gardons, Mesdames et Messieurs, la main sur le contenu de nos assiettes.

Sur le plan énergétique, nos besoins sont couverts aux $\frac{3}{4}$ par de l'énergie fossile, soit du pétrole, du gaz et du charbon, provenant à 100% de l'étranger. Un des défis majeurs de ces prochaines décennies consistera à diminuer notre dépendance à l'énergie fossile et assurer la sécurité de notre approvisionnement en électricité, à des prix les plus avantageux possible. N'oublions pas que l'énergie fossile deviendra de plus en plus coûteuse et que la consommation électrique augmente chaque année d'environ 2%. Le remplacement de nos chauffages à mazout par des pompes à chaleur ou encore l'électrification de notre mobilité augmentera inévitablement la demande en électricité. De plus, avec la décision du Conseil fédéral et du Parlement de sortir à terme du nucléaire, les alternatives doivent être trouvées et une politique offensive devra être menée sur plusieurs fronts:

Au niveau de l'efficacité énergétique, notamment par l'assainissement des bâtiments qui consomment 40% de notre énergie d'une part, et en exploitant pleinement les potentiels de nos énergies renouvelables, que ce soit au niveau hydraulique, photovoltaïque, géothermique ou éolien, d'autre part. Nous n'avons d'autre choix que de nous engager fortement dans la recherche et la promotion de nouvelles technologies pour répondre à la fermeture prochaine de nos centrales nucléaires. Car, suite aux décisions et engagements politiques, le temps presse...

Notre canton, tout comme votre commune, sera exposé à nombreux défis. La croissance démographique du canton de Fribourg sera dix fois supérieure à la moyenne Suisse. A l'horizon 2030, nous aurons plus de 50'000 résidents supplémentaires. Cette évolution engendra inévitablement l'adaptation de nos infrastructures, notamment en matière de mobilité, au travers de la révision du plan directeur en matière d'aménagement du territoire. Dans ce domaine, nous avons également une équation à plusieurs inconnues à résoudre. A savoir de mettre suffisamment de logements inconnus à disposition des 50'000 résidents supplémentaires d'ici 2025 – 2030 et de veiller, en parallèle, à développer notre économie avec, pour objectif, d'attirer dans notre canton des entreprises à forte valeur ajoutée. Tout ceci en évitant le gaspillage des terres cultivées qui influencent nos contrées et nos paysages, chers aux yeux de nous tous. Je vous rappelle que

l'agriculture perd actuellement l'équivalent de 10 terrains de football par jour. C'est tout simplement notre qualité de vie et notre attrait touristique qui sont en jeu. Veillons par conséquent à résoudre cette équation en ne préférant pas notre qualité de vie.

Mesdames et Messieurs, face à cet environnement en constante évolution, sachons garder le cap. Veillons par conséquent à maintenir dans notre pays, dans notre canton, dans votre région, une production de proximité forte. Qui dit production de proximité, dit maintien d'activités économiques, d'emplois, de vie culturelle et sociale régionales.

Je pourrais vous parler de bien des sujets qui nous touchent directement ou indirectement, tant économiques que sociétaux comme les enjeux des prochaines votations sur par exemple l'initiative populaire fédérale « halte à la surpopulation – oui à la préservation durable des ressources naturelles » ou « pour une caisse publique d'assurance-maladie ». Mais je préfère, Mesdames et Messieurs, favoriser le dialogue. Car rien ne remplace le contact personnel, et ce malgré tous les moyens de communication aujourd'hui à disposition. Se retrouver, apprendre à se connaître, gagner la confiance réciproque et tisser des relations amicales... Voilà des valeurs que j'entretiens. Des échanges qui passent également par l'écoute, le respect d'autrui. Il est donc temps pour moi de vous écouter car mes priorités sont toujours vos préoccupations.

A toutes et à tous, je vous souhaite une excellente fête et vous remercie de votre attention.

Jacques Bourgeois, Conseiller national, Ursy, 31.07.2014

Semaine Verte 2014 – Apprentis du Groupe ELSA-Mifroma **(Texte rédigé par une participante)**

C'est dans le district de la Glâne, au sein de la commune d'Ursy, que les apprenties et apprentis du Groupe ELSA-Mifroma ont posé leurs valises, du 7 au 11 juillet, pour la traditionnelle semaine verte qui une fois de plus, fut une réussite !

La semaine a débuté sur le parking d'ELSA pour un peu plus de la moitié des apprentis. Pour dire vrai, à ce moment-là, la motivation ne faisait pas encore partie de l'aventure qui nous attendait. Après avoir chargé nos affaires, nous avons pris la direction d'Ursy pour y commencer une semaine dans la "joie et la bonne humeur", comme il nous l'avait été demandé, toujours sans grande conviction. Cependant, une fois arrivés sur place, les visages se sont décrispés et le plaisir de se retrouver tous ensemble ainsi que notre complicité ont finalement pris le dessus.

Ensuite, nous nous sommes tous rendus au gîte du Gros Esert à Blessens, un sublime endroit, au milieu de nulle part, afin d'y prendre nos quartiers. Une fois les chambres attribuées et les troupes prêtes au départ, nous nous sommes mis en route vers les différents chantiers sur lesquels nous allions travailler durant la semaine.

Le premier chantier se situait à la petite chapelle de Mossel à laquelle il a fallu redonner un petit coup de jeune. Pour ce faire, la croix, ainsi que la porte d'entrée ont eu droit à un bon coup de pinceau. Un local de la commune situé en contrebas du chantier a également été entièrement repeint.



Le second chantier se trouvait, quant à lui, à l'entrée de la forêt d'Esmonts, plus connu sous le nom "Les Coules". Le groupe qui s'y trouvait s'est attelé à la création d'un creux du feu et à la réfection de la place de pique-niques afin que les familles de la région puissent en profiter pleinement.

Durant cette semaine, et ce pour le bonheur des plus jeunes, deux places de jeux ont été rénovées, l'une à Ursy même et l'autre à Esmonts, située à côté de l'école primaire. Les vieux copeaux de bois ont été remplacés par des neufs, les mauvaises herbes arrachées et les divers jeux remis en état.



Le dernier chantier, mais non pas le moins important, concernait la création d'un abri à vélo. Celle-ci s'est déroulée en deux étapes. Tout d'abord à la scierie d'Ursy pour le découpage, le ponçage et le vernissage des parois et poutres en bois, puis ensuite, dans le village de Vuarmarens, pour l'assemblage et l'installation du tout. Comme chaque année, une plaque au nom de tous les apprentis du Groupe y a été fixée afin d'y laisser notre trace.



Bien entendu, nous n'avons pas fait que de travailler. Nos soirées étaient, quant à elles, tout autant chargées.

Le premier soir, comme chaque année, nous avons partagé d'excellentes grillades au gîte et nous avons poursuivi la soirée avec d'interminables parties de cartes.

Le mardi soir, nous avons pu nous essayer au jeu de quilles dans l'un des bistrot du coin, jeu auquel deux professionnels fribourgeois nous ont initiés. Ensuite, Mondial oblige, nous avons regardé tous ensemble le match autour d'une mousse.

Le soir suivant, une partie de Laser Game au Fun Planet de Bulle était au programme. Après avoir combattu, sans relâche, durant vingt minutes dans les salles obscures, nous avons partagé un verre, histoire de nous rafraîchir et de revenir sur nos prouesses faites, quelques minutes plus tôt, avec un pistolet laser en mousse à la main.

Puis, place enfin à la soirée dite "officielle" de la semaine. Après avoir figolé et porté les dernières retouches à nos chantiers, la direction du Groupe ELSA-Mifroma nous a fait le plaisir de se rendre aux différents endroits de la commune où nous avons œuvré durant la semaine, afin d'inspecter, mais surtout d'admirer, non sans fierté, le travail effectué par le soin de nos petites mains, plus souvent habituées à taper sur un clavier d'ordinateur ou sur les boutons d'une machine ou encore à conduire des élévateurs.

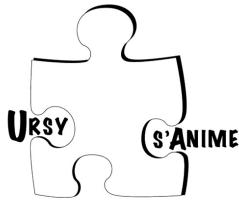
S'en est suivi un excellent repas, généreusement offert par la commune d'Ursy, pris tous ensemble dans une ambiance chaleureuse afin de nous remercier pour le travail et les efforts fournis.

A présent, c'est à notre tour de dire merci, tout d'abord à la commune d'Ursy qui nous a accueillis à bras ouverts, ainsi qu'aux employés qui ont pris plaisir à nous accompagner et à nous transmettre leur savoir-faire tout au long de la semaine. Mais surtout, un énorme merci à toutes les personnes qui ont, de près ou de loin, participé à la mise sur pied de cette édition 2014, avec un clin d'œil tout particulier pour le team cuisine qui a su nous régaler.



Pour certains, il s'agissait de la première, et pour d'autres de la dernière, mais en fin de compte, bien que la pluie ne nous ait pas lâchés tout au long de la semaine, nous garderons tous un excellent souvenir de ces moments passés ensemble.

Pour les apprentis du Groupe ELSA-Mifroma
LIECHTI Olivia



MARCHE D'AUTOMNE 2014

Un **GRAND MERCI** à toutes nos fidèles personnes bénévoles pour leur travail tout au long de la journée.

MERCI également à vous tous qui, comme chaque année, êtes nombreux à participer à cette belle journée.

Nous félicitons les gagnants du tirage au sort :
Currat Laureline, Dubey Sandra, Schmutz Noah

Rendez-vous le 26 septembre 2015 pour notre prochaine édition.



NOS PROCHAINES MANIFESTATIONS

06 avril 2015	Course aux œufs
26 septembre 2015	Marché d'automne
Début octobre 2015	Bourse aux vêtements
Décembre 2015	Fenêtres de l'Avent dans toute la Commune



Le comité d'« Ursy s'Anime » se réjouit de vous rencontrer nombreux lors des prochaines activités et vous adresse ses meilleurs vœux pour 2015...



Service de déclaration d'impôts



Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?
Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?

Remplir la déclaration d'impôt n'est plus une corvée !

Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration d'impôt par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.

Pour qui ? Personnes âgées 60 ans et plus domiciliées dans le canton de Fribourg

Où ? Visites à domicile ou à la Salle Communale de St. Aubin

Quand ? Du 26 janvier 2015 au 27 mars 2015

Frais ? Fr. 50.00 pour 1 déclaration à 1 heure + Fr. 20.00 pour chaque ½ heure suppl.

Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôt simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres).

Renseignements et rendez-vous :

Pro Senectute, Ch. de la Redoute 9, 1752 Villars-sur-Glâne 1, Tél. 026 347 12 40
Heures d'ouverture 8.30-11.30 / 13.30-16.30



Service de nettoyage

Fenêtres
Nettoyages périodiques
Nettoyages d'appartement
Nettoyages de printemps et automne

Renseignements et rendez-vous

Pro Senectute, Ch. de la Redoute 9, 1752 Villars-sur-Glâne 1 Tél. 026 347 12 40
Heures d'ouverture 8.30-11.30 / 13.30-16.30

Pro Senectute en un clin d'œil

Une organisation d'utilité publique pour et avec des personnes de 60 ans et plus



les Ligues de santé

du canton de Fribourg

Ligue contre le cancer | diabètefribourg | Ligue pulmonaire | CIPRET Centre de prévention du tabagisme | Centre de dépistage du cancer du sein | Registre des tumeurs | Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer



- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 02 90

diabètefribourg



- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch
- Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- Tél. 026 426 02 70

CIPRET Centre de prévention du tabagisme



- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein



- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 425 54 00

Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo



- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 00 00

Information – prévention



- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité
- Programme « santé en entreprise »
- info@liguessante-fr.ch – www.liguessante-fr.ch
- Tél. 026 426 02 66



Cours de français écrit pour personnes parlant le français

Cours de perfectionnement en lecture et écriture

Pour les adultes qui :

- ◆ savent lire, mais qui ne comprennent pas bien le sens de ce qu'elles lisent ;
- ◆ savent écrire mais qui n'arrivent pas bien à rédiger un texte ;
- ◆ ont besoin d'entraînement et de perfectionnement en fonction d'un projet personnel ou professionnel

Cours intensifs d'apprentissage de la lecture et de l'écriture

Pour les adultes qui :

- ◆ n'ont jamais été à l'école ou seulement quelques années ;
- ◆ qui ne déchiffrent pas ou difficilement

Cours spécifique « emploi-santé »

Pour les personnes qui lisent et écrivent déjà et qui désirent travailler dans des établissements de soins

Où ? Fribourg, Bulle, Romont et Estavayer-le-Lac

Quand ? Cours en journée ou en soirée selon les lieux

Combien ? CHF 50.-/mois, participation personnelle (ou arrangement).
Les frais effectifs peuvent être payés par l'assurance chômage,
les services sociaux...(pour les bénéficiaires de ces mesures)

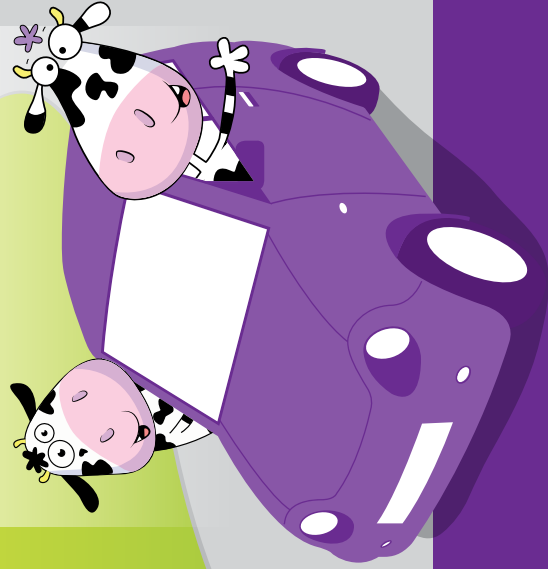
Renseignements et inscription par téléphone au **026 / 422 32 62**

Association Lire et Ecrire
Case postale 915
1701 Fribourg

Email : fribourg@lire-et-ecrire.ch
Internet : www.lire-et-ecrire.ch



Frimobility
le covoiturage pour tous



«COVOITUREZ
EN 2 CLICS!»

www.frimobility.ch

Une initiative de l'Association des communes fribourgeoises (ACF) pour
leurs citoyennes et citoyens, qui s'étend au-delà des frontières cantonales

*Covoiturer, c'est utiliser une seule voiture
pour faire un trajet à plusieurs.*

Pourquoi covoiturer ?

Le covoiturage permet à un conducteur non professionnel et à des
passagers d'effectuer ensemble un même trajet.

Les avantages en résumé :



Vous dégagez moins de CO₂



Vous voyagez en toute convivialité



Vous générez moins d'embouteillages



**Vous réalisez des économies de carburant
et de parking**



**Vous pouvez vous garer plus facilement
(places de parc réservées)**



Vous rentrez chez vous en toute sécurité

Types de covoitrages proposés

- **Covoiturage régulier** (domicile-travail)
- **Covoiturage ponctuel sur une longue distance**
- **Covoiturage d'événement** (salons, concerts, événements sportifs, etc.)



Comment ça marche ?



Rendez-vous sur www.frimobility.ch

Indiquez votre itinéraire!

Il vous suffit simplement d'indiquer vos lieux de
départ et d'arrivée.



Cherchez un covoiturage!

Démarez une recherche et il vous sera indiqué si
d'autres « covoituteurs » pratiquent des trajets
correspondant au vôtre. Si tel est le cas,
inscrivez-vous sur le site Frimobility en deux clics et
prenez contact pour organiser votre covoiturage avec
le proposant du trajet.

Si vous ne deviez pas trouver de correspondance,
alors n'hésitez pas, inscrivez-vous sur le site

Frimobility et proposez votre trajet en covoiturage,
une ou un autre « covoituteur » s'adressera à vous
prochainement pour partager votre voyage !



Covoitutez!

C'est si simple et tellement sympa, sans oublier que
vous contribuez à la réduction des émissions de CO₂!

Des places de parc réservées

De très nombreuses communes participent et mettent à disposition
des covoituteurs **Frimobility** des places de parc gratuites. Elles sont
publiées et géolocalisées sur : www.frimobility.ch





Horaire de fin d'année



Déchetterie

La déchetterie communale sera fermée

Mercredi 24 décembre 2014	Vendredi 26 décembre 2014
Mercredi 31 décembre 2014	Vendredi 2 janvier 2015

Ouverture selon l'horaire habituel :

Les samedis 27 décembre et 3 janvier : de 9h00 à 11h45

Dès le 5 janvier 2015 ouverture selon l'horaire habituel :

Mercredi	15h00 à 18h00 en hiver 15h00 à 19h00 en été (selon changement d'heure)
Vendredi	13h30 à 17h00
Samedi	9h00 à 11h45

Administration communale

L'Administration communale sera ouverte :

Lundi 22 décembre de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 19h00

Mardi 23 décembre de 8h30 à 11h30

Fermeture du mercredi 24 décembre 2014 au vendredi 2 janvier 2015

Dès le 5 janvier 2015 ouverture selon l'horaire habituel :

Lundi	8h30 à 11h30	16h00 à 19h00
Mardi	8h30 à 11h30	Fermé
Mercredi	8h30 à 11h30	Fermé
Jeudi	8h30 à 11h30	13h30 à 17h00
Vendredi	8h30 à 11h30	Fermé



Le Conseil communal souhaite à toute la population un joyeux Noël et adresse à chacun ses vœux les meilleurs pour l'année 2015.